

ORGANISATION DE L'ANNEE

- **Calendrier et emploi du temps :**

Il existe une inégalité de traitement entre les stagiaires au sujet de la gestion du calendrier :

- Certains stagiaires ont leur calendrier annuel, d'autres non.

- Certains sites ont des variations récurrentes et tardives dans l'emploi du temps.

Cela peut sembler être un détail, mais l'adaptation quotidienne et le manque de lisibilité sur l'année sont « énergivores » au quotidien pour les usagers.

L'absence de calendrier annuel empêche certains stagiaires de faire des calculs estimatifs pour pouvoir opter pour les frais de stage.

Réponse de l'ESPE : Oui, il est nécessaire pour chacun de pouvoir se représenter l'année. Un calendrier annuel est disponible sur l'ENT. Pour un calendrier précis avec le détail des cours, c'est impossible de l'avoir au-delà d'un semestre, puisque l'ESPE, comme une université, fonctionne selon cette cadence. Pour les changements **de dernière minute** « énergivore », il pallie des absences et des imprévus **de dernière minute**... L'ESPE s'organise au mieux pour les usagers et les formateurs.

- **Conditions de titularisation**

Pour les prolongations, l'organisation reste très floue pour les stagiaires.

En fonction des moments de l'année, des sites, des interlocuteurs, des parcours, les réponses varient ou sont inexistantes. Les stagiaires jonglent entre les différents interlocuteurs de l'ESPE, du rectorat sans forcément obtenir de réponse, ajoutant du stress dans une situation qui peut déjà l'être.

L'an dernier, le SE-Unsa avait déjà abordé ces difficultés ; vous nous aviez répondu qu'il n'existait pas de cadrage tout prêt, puisqu'il s'agit de situation individuelle qu'il faut donc adapter au profil de chacun.

Cependant, vous envisagiez des évolutions pour cette rentrée.

A ce jour, nous ne constatons pas d'évolution, nous ajoutons même que vous mettez une catégorie de personne (malade ou enceinte) en difficulté sans pouvoir leur répondre sur leur avenir. Pourquoi ne pas proposer une plaquette et/ou un interlocuteur privilégié répondant à un maximum de questions ?

Les conditions de prolongation sont de la compétence unique du rectorat, qui valide ou non les stagiaires et qui définit les conditions d'une prolongation éventuelle au regard du dossier de chacun.

Le Rectorat statue à la commission de juin/juillet sur la prolongation. Ensuite l'ESPE compose avec chacun pour les mettre le moins en difficulté possible.

L'ESPE ne fournira pas de plaquette, c'est impossible, c'est au Rectorat de mieux communiquer.

Pour les stagiaires concernés, il faut se signaler auprès des responsables de site dans le 1^{er} degré et de parcours dans le 2nd degré. Ce sont les interlocuteurs privilégiés.

Les conditions de renouvellement (organisation de l'année, visibilité sur les attentes) semblent s'être améliorées. Par contre, il reste de gros progrès à faire sur la communication aux stagiaires l'an dernier, certains ont appris leur renouvellement par un mail envoyé à toutes les personnes concernées à la dernière minute, c'est intolérable.

L'ESPE reconnaît que ce n'est pas acceptable. Mais sur sujet, c'est à nouveau de la responsabilité du rectorat. L'ESPE fait remonter son avis début juin au Rectorat, le jury se réunit une première fois et convoque les stagiaires concernés, puis se réunit une deuxième fois pour prendre la décision du renouvellement.

- **Maquette**

Une majorité de stagiaires a du mal à enregistrer le flux d'informations données dans les diverses réunions des sites en début d'année scolaire. Les plaquettes généralistes académiques sont floues et manquent de précision.

Pourquoi ne pas proposer un Vade-mecum de formation (ci-joint l'exemple de l'ESPE de l'Académie de Strasbourg) présentant :

- les différentes formations,
- les acteurs,
- les actions de formation,
- les mesures et le protocole en cas d'accompagnement renforcé des stagiaires,
- les procédures administratives diverses (la gestion des absences, des conditions de titularisation).

Cela constituerait un bon repère qui permettrait à chacun d'avoir un document de référence tout au long de l'année.

L'ESPE est consciente de cette réalité. Une partie des informations reste disponible sur l'ENT, mais pas toujours facilement repérable. Il faut que les formateurs Espé, entrent dans une culture de répétition régulière des différents éléments importants. D'après l'ESPE, l'information ne passe pas par des documents supplémentaires mais grâce à l'accompagnement des formateurs.

Il reste encore des flous sur le parcours de certains stagiaires, par exemple, pour le 2nd degré, les personnels stagiaires arrivant par concours interne se trouvent dans l'obligation de valider un M2 avec un mi-temps de formation à l'ESPE.

Quelques cas individuels, l'ESPE adapte au mieux.

- **Gestion des inscriptions**

La gestion tardive des inscriptions sur l'ESPE Midi-Pyrénées empêche :

- l'accès rapide à l'ENT de certains stagiaires et étudiants, les privant ainsi d'informations majeures ;
- un déroulement optimal des élections des usagers, retardant le calendrier électoral et la prise de fonction des élus.

L'ESPE est consciente de ces difficultés mais nous explique que c'est une très grosse organisation, malgré la massification du début d'année qui était l'objectif principal et l'amélioration obtenue, l'ESPE court après certains usagers pour les inscriptions.